



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Le Conseil communal a désigné son commandant de la police

Jean-Louis Francey reste à bord

Compte tenu du renoncement de la personne appelée à reprendre le commandement de la Police de la Ville de Neuchâtel et considérant que les Autorités communales doivent, en particulier, transférer partie des prérogatives de la Police de la Ville à Police neuchâteloise d'ici à fin 2014 et créer parallèlement le futur Service communal de la sécurité, le Conseil communal a décidé de prolonger la mission du capitaine Jean-Louis Francey.

Le commandant Jean-Louis Francey a accepté de poursuivre sa mission. Son acceptation est liée à la connaissance profonde du processus de transition que vit la Police de la Ville. Elle est aussi dictée par l'importance que la Ville attribue à ce que la police puisse garantir des prestations sécuritaires de qualité dans un contexte particulier.

Dans ces conditions, il est apparu au Conseil communal que Jean-Louis Francey était la personne adéquate. Rappelons qu'il est à la tête du Corps de police de la Ville depuis 24 années. Homme d'analyse et de décision, il est aussi une personne profondément attachée au bon déroulement de la vie citoyenne.

Jean-Louis Francey aura pour mission de commander le Corps de police, alors que les Autorités mènent plusieurs réflexions. En particulier, il s'agira de finaliser le transfert de la Police de la Ville au sein de Police neuchâteloise et de créer le futur Service communal de la sécurité, dont les missions engloberont tout à la fois les prestations commandées à Police neuchâteloise et celles restées de sa compétence. Dans ce cadre, le Conseil communal a la ferme volonté de renforcer ses prestations de proximité en matière de sécurité, au centre-ville et dans les quartiers. Il s'agira, enfin, de participer à la réflexion menée par l'Etat et les communes sur leurs prérogatives respectives, qui débouchera sur une adaptation de la Loi sur la police neuchâteloise (LPol).

La mission de Jean-Louis Francey prendra fin au terme de l'année 2014 lorsque les nouvelles structures et la future LPol seront connues. Le Conseil communal mettra ce laps de temps à profit pour repenser sa stratégie sécuritaire dans un contexte de réforme de la LPol, mais aussi de la protection incendie et de la protection civile. Et à la lumière de ces réflexions désignera le ou la responsable du futur Service communal de la sécurité.

Neuchâtel, le 24 septembre 2013

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires: Pascal Sandoz, conseiller communal, directeur de la Sécurité, au 032 717 72 03, dès 16 heures.